

# 26<sup>e</sup> GRAND PRIX **RÉTRO**

## DU PUY NOTRE-DAME | LES 29 ET 30 JUILLET 2023

Nous avons le plaisir de vous inviter au 26<sup>e</sup> GRAND PRIX RÉTRO, les 29 et 30 juillet 2023. Cette manifestation est ouverte aux véhicules et motos de courses d'avant-guerre, ainsi qu'aux side-cars de courses antérieurs à 1950.

Le samedi 29 juillet est consacré à un "rallye promenade" (150 km) ouvert aux voitures et aux motos de sport antérieures à 1950. Cette journée se terminera par une démonstration en semi-nocturne de 18h à minuit (voir bulletin annexé).

Le dimanche 30 juillet, un "GRAND PRIX" est organisé sur un parcours fermé en ville (véhicules antérieurs à 1940 - tricycle-cars, cyclecars, vintage, motos - et side-cars de courses antérieurs à 1950).

Dans l'attente de vous compter parmi nous.

le Président, Marc BONNET

## BULLETIN D'ENGAGEMENT

à renvoyer à : GRAND PRIX RÉTRO - Mairie du Puy Notre-Dame 1 rue de la Mairie 49260 LE PUY NOTRE-DAME

**>>> AVANT LE 30 JUIN 2023 <<<**

IL EST **IMPÉRATIF** DE RENSEIGNER CETTE FICHE PRÉCISÉMENT AFIN D'ASSURER **VOTRE SÉCURITÉ** ET LA PRÉSENTATION DE VOS VÉHICULES AU PUBLIC. AFIN DE SIMPLIFIER LA GESTION DES INSCRIPTIONS, MERCI DE **PRIVILÉGIER** LE COURRIER ÉLECTRONIQUE : [inscriptions@grandprixretro-puynotredame.com](mailto:inscriptions@grandprixretro-puynotredame.com)  
**VOUS RECEVREZ UN COURRIEL DE CONFIRMATION APRÈS VALIDATION DÉFINITIVE DE VOTRE INSCRIPTION PAR LE BUREAU.**

Pour les participants éloignés (Grand Prix Rétro du dimanche), l'accueil et l'hébergement sont possibles dès le vendredi (arrivée avant 20h sur le Puy Notre-Dame - L'accueil se fera au stade du Puy Notre-Dame).



**AUCUNE INSCRIPTION  
NE SERA PRISE SUR PLACE LE JOUR  
DE LA MANIFESTATION**



**MOTOS : MODIFICATION  
DES PLATEAUX À RENSEIGNER  
(voir bulletins)**

### PILOTE

Nom, Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

Tél. ou Portable : .....

e-mail : .....

### CO-PILOTE

Nom, Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

Tél. ou Portable : .....

e-mail : .....

## VÉHICULE

Marque : .....

Type : .....

Année : .....

Cylindrée : ..... Puissance : .....

Marque du Moteur : .....

Transport avec remorque (oui/non) : .....

Voiture conforme à sa fabrication d'origine : .....

Si non, modifications apportées ? : .....

## HÉBERGEMENT NUITÉE(S) À PRÉVOIR

- La nuit du vendredi (*participants éloignés*)  
*Arrivée obligatoire avant 20h sur le Puy Notre-Dame*
- La nuit de samedi à dimanche
- La nuit de dimanche à lundi
- Pour 1 personne
- Pour 1 couple
- Nombre d'enfant(s) ? .....
- Autre, précisez : .....

Vous revenez chaque année ? Avez-vous contacté votre logeur ?

- Oui
- Non

Quel est le nom de votre logeur ? .....

*Le nombre de logements "chez l'habitant" étant limité par rapport au nombre grandissant de participants, cet hébergement sera proposé suivant les disponibilités et en priorité aux pilotes qui participent régulièrement au Grand Prix Rétro du Puy Notre-Dame.*

## HÉBERGEMENT PAYANT

Réservation et paiement à votre charge. Vous pouvez consulter, dans un premier temps, la page "hébergements" du site du Puy Notre-Dame : [www.ville-lepuynotredame.fr](http://www.ville-lepuynotredame.fr)

*Si vous ne pouviez finalement pas participer à ce 26<sup>e</sup> Grand Prix Rétro, nous procéderions au remboursement de votre participation dans son intégralité uniquement si nous en sommes informés au plus tard 15 jours avant la manifestation.*

**Infos : Marc - 06 80 67 35 71 • Sandrine - 06 81 15 93 41 • Nathalie - 06 76 40 06 06**

## BOURSE D'ÉCHANGES

Une bourse d'échanges est organisée, samedi et dimanche, dans le parc de la Mairie.  
Vous souhaitez exposer ?  
Contactez Jean-Louis Imbert - 06 68 44 60 67

## SOIRÉE FESTIVE

L'association "l'Ambiance Ponote" déroule les nappes, le vendredi 28 juillet, pour un dîner dans la rue de la Collégiale (fermée à la circulation pour l'occasion).  
Réservation conseillée [charetier.sonia@orange.fr](mailto:charetier.sonia@orange.fr)

## PLATEAUX

Veillez indiquer celui correspondant à votre véhicule.

- CYCLECARS (*du 1-01-1920 au 1-01-1940*)
- TRICYCLECARS (*du 1-01-1920 au 1-01-1940*)
- SPORTIVES (*du 1-01-1920 au 1-01-1940*)
- MOTOS À COURROIE
- MOTOS LENTES (*jusqu'à 1950*)
- MOTOS RAPIDES
- MOTOS ATTELÉES (*jusqu'à 1960 - motos de course*)

## ASSURANCE

Immatriculation du véhicule : .....

N° de police d'assurance : .....

Nom et Adresse de l'assureur : .....

## PARTICIPATION AU GRAND PRIX

Pour l'ensemble du week-end, il est demandé une participation de 150 €/adulte et de 50 €/enfant (- de 12 ans) couvrant les frais des différents repas (*samedi midi et soir, dimanche midi*). Hébergement possible chez l'habitant (selon disponibilité).

JOURNÉE DU SAMEDI ET G.P. RÉTRO DU DIMANCHE.

Nombre d'adultes ..... x 150 € = ..... €

Nombre d'enfants ..... x 50 € = ..... €  
(- de 12 ans)

**TOTAL = ..... €**

OU GRAND PRIX RÉTRO DU DIMANCHE.

Nombre d'adultes ..... x 60 € = ..... €

Nombre d'enfants ..... x 30 € = ..... €  
(- de 12 ans)

**TOTAL = ..... €**

OU EN SIMPLE "ACCÈS PISTE" [ 40 € ] : NOCTURNE DU SAMEDI ET G.P. RÉTRO DU DIMANCHE (SANS REPAS).

**Toute inscription non accompagnée de son paiement ne sera pas prise en compte.** Chèque à libeller à l'ordre de l'Association du Grand Prix Rétro du PUY NOTRE-DAME.  
**Inscription et règlement par CB possible sur le site du Grand Prix Rétro : [www.grandprixretro-puynotredame.com](http://www.grandprixretro-puynotredame.com)**

## ARTICLE 1

L'Association du GRAND PRIX RÉTRO DU PUY NOTRE-DAME organise un rallye, le samedi 29 juillet 2023 et le "GRAND PRIX RÉTRO DU PUY NOTRE-DAME", le dimanche 30 juillet 2023. La démonstration de GRAND PRIX du dimanche sera organisée dans les rues du village (protection de paille et barrières seront mises en place).

## ARTICLE 2

**Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route et aux arrêtés municipaux du Puy Notre-Dame.**

Le "VINGT-SIXIÈME GRAND PRIX RÉTRO DU PUY NOTRE-DAME" est organisé sur un parcours fermé en ville de 1.5 km. Cette démonstration n'entraînera ni classement, ni chronométrage. La vitesse sur ce parcours doit être impérativement limitée à 50 km/h maximum.

## ARTICLE 2-1

La réalisation d'une telle manifestation est une opportunité pour les amateurs de véhicules anciens et, à ce titre, il est primordial que CHAQUE PARTICIPANT soit conscient, non seulement du risque qu'il encourt, mais plus particulièrement de la mise en péril de spectateurs, autres participants ou organisateurs, due à des actes de conduite irréguliers et/ou dangereux ou due à un véhicule en mauvais état.

## ARTICLE 2-2

Le Comité Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un accident résultant du non-respect par un participant du présent règlement et/ou des règles de sécurité vis-à-vis d'autrui.

## ARTICLE 2-3

De par le seul fait de leur engagement, les participants dégagent ipso facto la responsabilité des organisateurs et engagent leur propre responsabilité civile et pénale.

## ARTICLE 2-4

Tout véhicule jugé en mauvais état par le Comité Organisateur sera refusé.

## ARTICLE 2-5

Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou dont le comportement va à l'encontre du bon déroulement de la manifestation en sera exclu par le Comité Organisateur.

## ARTICLE 2-6

Les participants devront suivre scrupuleusement les consignes des signaleurs, telles que :  
**Drapeau JAUNE = Ralenti**  
**Drapeau VERT = Route Libre**  
**Drapeau VERT et JAUNE en croix = Arrêt immédiat**  
ainsi que les recommandations et directives des organisateurs.

## ARTICLE 2-7

Le Comité Organisateur est seul juge de l'engagement ou du refus d'un participant.

## ARTICLE 3

Les véhicules seront inscrits dans les groupes suivants:

GROUPE 1	Cyclecars	du 1-01-1920 au 1-01-1940
GROUPE 2	Tricyclecars	idem
GROUPE 3	Sportives	idem
GROUPE 4	Motos à courroie	-
GROUPE 5	Motos lentes	jusqu'à 1950
GROUPE 6	Motos rapides	-
GROUPE 7	Motos attelées	jusqu'à 1960 (motos de course)

**TOUS CES VÉHICULES DEVRONT ÊTRE EN PARFAIT ÉTAT, RÉGULIÈREMENT IMMATRICULÉS ET ASSURÉS. À SON ARRIVÉE, LE CONDUCTEUR DEVRA PRÉSENTER : SON PERMIS DE CONDUIRE, SA CARTE GRISE ET L'ASSURANCE DU VÉHICULE**

Sur toute la durée de la manifestation, nous vous rappelons conformément à l'article 2 et 2-5 que vous circulerez sur voie publique et à ce titre, le Comité Organisateur ne serait être tenu pour responsable de votre éventuel **non respect du code de la route.**

## ARTICLE 4

Le bulletin d'engagement dûment rempli doit être retourné **AVANT LE 30 JUIN 2023** à :

**GRAND PRIX RÉTRO - MAIRIE DU PUY NOTRE-DAME**  
**1 rue de la Mairie 49260 LE PUY NOTRE-DAME**

Le **RALLYE** se déroulera le **29 JUILLET 2023 de 9h30 à 15h.**  
Le **GRAND PRIX RÉTRO** se déroulera le **30 JUILLET 2023 de 10h30 à 13h et de 15h à 19h.**

L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser un engagement, en fonction :

- > de la date limite des engagements
- > du nombre maximum des engagés
- > pour tout motif à l'appréciation des organisateurs : attitude inamicale, conduite dangereuse, falsification de documents, état d'ébriété, etc.

## ARTICLE 5

Conformément à l'article 5 du décret du 18-10-1955 modifié le 30-05-1969, les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance R.C.O. au nom de :  
Agent Général AXA Renaud Frémont  
61 rue d'Orléans - 49400 SAUMUR

## ARTICLE 6

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer toute publicité sur les véhicules engagés du fait d'accords publicitaires. À l'exclusion de toute autre pouvant déjà figurer. Au même titre qu'ils **se réservent le droit, à des fins de communication, d'utiliser les images prises lors de la manifestation, des véhicules, de leurs pilotes et des occupants.**

## ARTICLE 7

Les véhicules devront être présentés **à partir de 8h**, le **SAMEDI 29 JUILLET 2023**, au parking des concurrents, situé au Stade du PUY NOTRE-DAME, où les vérifications administratives seront effectuées. L'organisation pourra refuser la participation d'un véhicule si celui-ci n'est pas dans un parfait état de sécurité. **UNE FOIS VOTRE PLATEAU DÉCHARGÉ, MERCI DE LE DÉPLACER À L'ENDROIT QUI VOUS SERA COMMUNIQUÉ.** Les participants recevront tous les documents relatifs au bon fonctionnement de la manifestation (*programme, road-book, additif éventuel au règlement, plaques officielles...*).

**Un seul participant** par voiture et port du **casque obligatoire** pour le **GRAND PRIX RÉTRO DU DIMANCHE 30 JUILLET 2023.**

## ARTICLE 8

Les organisateurs seront les seuls juges pour tous les cas prévus et non prévus. Les décisions prises sont sans appel. **ATTENTION :**

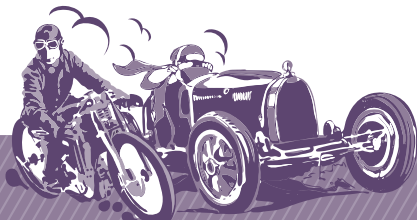
**EN CAS DE NON RESPECT DES INFORMATIONS DONNÉES PAR LES COMMISSAIRES SUR LE CIRCUIT OU DANS LE PADDOCK AINSI QUE PAR LES MEMBRES PRINCIPAUX DE L'ORGANISATION, UNE EXPULSION VOUS SERA NOTIFIÉE AVEC EXÉCUTION IMMÉDIATE.**  
**NOUS NE POUVONS PAS REMETTRE EN CAUSE CETTE ORGANISATION PAR LE COMPORTEMENT IRRESPECTUEUX D'UN OU PLUSIEURS INDIVIDUS.**

***Par ma signature, je m'engage et certifie avoir pris connaissance du règlement pour acceptation pleine et entière. Je certifie également que le véhicule engagé sera assuré en fonction de ses caractéristiques.***

Le : ..... à : .....

*Signature (Mention "lu et approuvé")*

*Merci de bien vouloir écrire ci-dessous la mention « Je m'engage à ne pas poursuivre l'association du Grand Prix Rétro » :*



# 26<sup>È</sup> GRAND PRIX RÉTRO

## DU PUY NOTRE-DAME | LES 29 ET 30 JUILLET 2023

### BULLETIN D'ENGAGEMENT - SEMI-NOCTURNE

à renvoyer à : GRAND PRIX RÉTRO - Mairie du Puy Notre-Dame 1 rue de la Mairie 49260 Le PUY NOTRE-DAME

>>> AVANT LE 30 JUIN 2023 <<<

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE LE JOUR DE LA MANIFESTATION

#### PILOTE

Nom, Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél. ou Portable : .....

e-mail : .....

#### VÉHICULE

Marque : .....

Type : .....

Année : .....

Voiture conforme à sa fabrication d'origine : .....

Si non, modifications apportées ? : .....

#### PLATEAUX

Afin de faciliter la mise en place des différents plateaux, veuillez indiquer celui correspondant à votre véhicule.

- CYCLECARS (du 1-01-1920 au 1-01-1940)
- TRICYCLECARS (du 1-01-1920 au 1-01-1940)
- SPORTIVES (du 1-01-1920 au 1-01-1940)
- MOTOS À COURROIE
- MOTOS LENTES (jusqu'à 1950)
- MOTOS RAPIDES
- MOTOS ATTELÉES (jusqu'à 1960 - motos de course)

#### AVENANT AU RÈGLEMENT

##### ARTICLE 1

L'Association du GRAND PRIX RÉTRO DU PUY NOTRE-DAME organise une démonstration, le samedi 29 juillet 2023 en semi-nocturne, dans les rues du village (protection de paille et barrières seront mises en place). **Les participants devront se conformer au règlement régissant la manifestation sous sa forme récurrente (articles 1 à 9) ainsi qu'au présent avenant.**

##### ARTICLE 2

Les véhicules devront être présents au paddock (place de la mairie) à **16h00**, le **SAMEDI 29 JUILLET 2023**. Cette démonstration en semi-nocturne se déroulera de **18h à minuit**.

##### ARTICLE 3

Afin d'assurer votre propre sécurité comme celle des autres participants, le port d'un gilet "fluo" (type kit de signalisation routière) est **OBLIGATOIRE**. Une signalisation lumineuse AVANT et ARRIÈRE est également rendue **OBLIGATOIRE**. Les véhicules non équipés d'origine pourront avoir recours à une signalisation lumineuse de type L.E.D. amovible. *L'organisation pourra refuser la participation d'un véhicule si celui-ci n'est pas dans un parfait état de sécurité.*

##### ARTICLE 4

Pour cette semi-nocturne du SAMEDI 29 JUILLET 2023, il ne sera accepté qu'un **seul participant** par voiture et le port du **casque est OBLIGATOIRE**.

**Par ma signature, je m'engage et certifie avoir pris connaissance de l'avenant au règlement pour acceptation pleine et entière.**

Le : ..... à : .....

Signature (Mention "lu et approuvé")

Merci de bien vouloir écrire ci-dessous la mention « Je m'engage à ne pas poursuivre l'association du Grand Prix Rétro » :